

Tensions dans les couples avec jeunes enfants Climat conjugal et séparation dans la cohorte Elfe

La vie de couple peut être émaillée de tensions, voire de disputes, par exemple à propos du quotidien, des relations familiales, des attentes dans le couple, de l'éducation des enfants. Les données recueillies dans l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe), dont la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) est un partenaire scientifique et financier, permettent d'aborder l'entente conjugale, son évolution au cours du temps et son incidence sur les séparations chez les couples avec jeunes enfants. L'analyse présentée ici repose sur l'exploitation de plusieurs vagues d'enquêtes, conduites entre la naissance et les 3 ans et demi des enfants de cette cohorte, tous nés en 2011.

Parmi les parents de jeunes enfants, les couples jeunes, ceux issus de milieux populaires, ceux pour lesquels les tâches sont inégalement réparties ou encore les parents ayant plusieurs enfants décrivent globalement des situations conjugales plus tendues que les autres. Il en va de même pour les mères par rapport aux pères.

Le climat conjugal varie au cours du temps et tend à s'améliorer, temporairement, autour de la naissance d'un enfant. Il influe sur les séparations et continue de se faire sentir sur les relations entre les parents après leur séparation.

Benoît Céroux
(Cnaf, DSER)

Xavier Thierry et Thierry Siméon
(Ined)

La cohorte Elfe (encadré 1) recueille auprès des familles des informations sur les caractéristiques matérielles de l'environnement de vie des enfants, leur santé, leur développement psychologique et cognitif, leur socialisation ainsi que sur la situation conjugale et l'entente entre les parents. L'étude présentée ici est centrée sur la (més)entente au sein du couple et son évolution dans le temps, ses incidences sur les séparations et sur les relations post-séparation. Pour faciliter la lecture, l'analyse repose sur les déclarations des mères. La comparaison avec celles des pères est présentée dans l'encadré 2.

Des disputes courantes, atténuées autour de la naissance

Les heurts semblent courants dans le quotidien d'une part importante des couples. Ainsi, pour la période antérieure à la grossesse, la moitié des mères déclare des disputes occasionnelles ou fréquentes avec leur conjoint. L'autre moitié ne mentionne que de rares disputes, ou aucune pour 17 % des mères.

Toutefois, les disputes sont un peu moins fréquentes au moment de la grossesse et de l'arrivée de l'enfant : 59 % des mères déclarent des disputes rares ou inexistantes pendant la grossesse et 63 % à la naissance.

Enquête Elfe et méthodologie de l'étude



L'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe), codirigée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), suit 18 000 enfants nés dans l'Hexagone en 2011. Elle vise notamment à mieux comprendre comment leur environnement affecte, de la période intra-utérine à l'adolescence, leur développement, leur santé et leur socialisation. Les parents sont interrogés au moment de la naissance puis de façon répétée sur différents aspects de la vie de leur enfant, jusqu'à ses 20 ans.

L'étude repose ici sur les données de quatre vagues d'enquête, recueillies à la naissance, aux 2 mois, 2 ans et 3 ans et demi de l'enfant. Seules les réponses des 10 311 familles aux quatre vagues d'enquête et dont les parents sont en couple aux 2 mois de l'enfant ont été retenues. L'analyse s'appuie plus particulièrement sur les retours aux questions relatives aux caractéristiques sociodémographiques de la famille et à l'entente entre les parents. Les réponses des couples aux quatre vagues d'enquêtes sont pondérées pour tenir compte de la non-réponse et de l'attrition (certaines familles cessent de participer à la cohorte au fil du temps).

Aux 2 mois de l'enfant, les mères en couple ont pu indiquer la fréquence des disputes avec leur conjoint avant la grossesse, pendant celle-ci et après la naissance. En cas de disputes fréquentes (« quelquefois » ou « souvent » dans le questionnaire), elles devaient préciser si celles-ci se muiaient en insultes de la part de l'un ou de l'autre conjoint. Pour ces différentes vagues, les deux parents d'un même « enfant Elfe » répondent séparément au même questionnaire, permettant une comparaison des points de vue des mères et des pères (à l'exception de celui aux 3 ans et demi de l'enfant, adressé à un seul parent – le plus souvent à la mère).

Parmi ces familles, 573 ont connu une séparation avant les 3 ans et demi de l'enfant. L'étude des séparations s'appuie sur ce sous-échantillon et permet d'analyser les parcours des parents initialement en couple : ils représentent 6 % de l'ensemble des couples interrogés à la naissance, ayant répondu aux quatre vagues d'enquête et en couple aux 2 mois de l'enfant (7 % après pondération). Les couples séparés n'ayant pas répondu aux quatre questionnaires ont été exclus de l'analyse ; ils sont moins diplômés, moins souvent biactifs, plus pauvres et plus jeunes.

Pour une femme sur cinq, les querelles sont jugées moins fréquentes autour de la naissance (pendant la grossesse et deux mois après) qu'avant la grossesse, tandis qu'une femme sur dix fait part d'une évolution inverse. La naissance de l'enfant produit un changement du climat familial, avec une amélioration selon 29 % des mères et une dégradation dans 15 % des cas.

Cette relative accalmie autour de la naissance est temporaire car la part des couples ne se disputant pas ou peu chute de 20 points deux ans après pour atteindre 43 %. Pour un tiers des couples (34 %), les disputes relatives à la vie quotidienne (répartition des tâches, sorties, loisirs) sont devenues plus fréquentes. À l'inverse, une mère sur cinq estime moins se quereller avec son conjoint qu'avant d'attendre l'enfant suivi dans la cohorte Elfe.

Des conflits principalement liés à la gestion du quotidien et aux enfants

Si les disputes avant la naissance décroissent avec l'âge des parents, elles sont davantage associées au rang de l'enfant et indirectement à la durée de l'union ([tableau 1 annexé](#) – fichier Excel). Ainsi, les couples pluripares (ayant plusieurs enfants en commun) connaissent plus souvent des conflits conjugaux que les couples recomposés (pour lesquels « l'enfant Elfe » a au moins un demi-frère ou une

demi-sœur) et que les parents primipares (« l'enfant Elfe » est leur premier et unique enfant). Le diplôme de la mère et le niveau des revenus du foyer n'ont pas d'effet propre sur le climat conjugal.

Les disputes occasionnelles ou fréquentes surviennent trois fois plus souvent pour les mères très insatisfaites par la répartition des tâches ménagères que pour celles qui en sont très satisfaites. En écho, aux 2 ans de l'enfant, les motifs de désaccord concernent deux fois plus souvent la vie quotidienne ou les enfants (respectivement évoqués par 11 % et 12 % des mères) que des sujets extérieurs à la vie de famille, comme le travail ou les relations sociales (6 % chacun).

Des séparations plus fréquentes en cas de disputes régulières, surtout accompagnées d'insultes

Renseignées uniquement en cas de disputes occasionnelles ou courantes, les violences verbales déclarées lors de l'enquête restent relativement rares, sans être négligeables. 10 % des mères disent avoir proféré des insultes à l'égard du père avant la grossesse et 8 % en avoir subies. Les femmes ne rapportent pas de différence à ce sujet entre avant et pendant la grossesse.

Si une majorité de couples se dispute (même occasionnellement), peu se séparent au cours des premières

années de l'enfant. Parmi les enfants de la cohorte Elfe dont le père et la mère vivaient ensemble aux 2 mois de l'enfant et ayant répondu aux quatre enquêtes, 4 % connaissent la séparation de leurs parents avant leurs 2 ans et 7 % avant leurs 3 ans et demi. Au sein de l'échantillon étudié, on observe sans surprise que, lorsque les mères avaient fait part d'un climat conjugal fréquemment tendu avant ou pendant la grossesse, les parents sont plus souvent séparés aux 2 ans de l'enfant (respectivement 12 % et 14 %). Lorsque les altercations s'accompagnent d'insultes, même occasionnelles, les séparations sont encore plus fréquentes. C'est le cas d'un couple sur quatre lorsque les insultes étaient courantes avant la grossesse et d'un couple sur trois lorsqu'elles l'étaient en cours de grossesse.

Des séparations souvent associées à de faibles revenus du ménage et, dans une moindre mesure, à un climat conjugal tendu

Des analyses complémentaires ont permis d'estimer l'importance des différents facteurs. Les disputes les plus récentes déclarées par les mères sont fortement associées à la séparation : celles autour de la grossesse pour les séparations avant les 2 ans de l'enfant, celles à ses 2 ans (surtout à propos de la vie quotidienne et un peu moins sur les relations familiales) pour les couples séparés aux 3 ans et demi de l'enfant (tableau 2 annexé – fichier Excel).

Toutefois, l'incidence du climat conjugal dégradé (disputes et / ou insultes fréquentes) sur les séparations est relativisée par celle d'autres facteurs, tout particulièrement le niveau des revenus du ménage. Ainsi, faire partie des 20 % de ménages disposant des revenus les plus faibles augmente beaucoup les risques de séparation (aux 2 ans de l'enfant ou avant ses 3 ans et demi) par rapport au quintile supérieur : ce facteur joue presque trois fois plus que les tensions avant la grossesse (tableau 3). Le jeune âge de la mère accroît, dans des proportions équivalentes au climat conjugal, les risques de séparation

Encadré 2

Des situations déclarées plus conflictuelles par les mères que par les pères

À chacune des périodes d'enquête, les pères qui ont répondu aux questionnaires mentionnent moins de conflits que les mères, avec un écart de dix points. Ces différences de déclarations ne modifient cependant pas l'ordre des motifs de tensions. Aux dires des mères comme des pères, les disputes liées aux enfants ou à la vie quotidienne sont deux fois plus fréquentes (« quelquefois » ou « souvent » pour 52 % des mères et 41 % des pères à propos des enfants et pour 57 % des mères et 47 % des pères à propos de la vie quotidienne) que celles concernant le travail (pour 26 % des mères et 25 % des pères) ou les relations avec les proches (respectivement 31 % et 28 %).

Comparer le point de vue des deux parents (d'un même couple) laisse entrevoir des différences de perception (ou de déclaration) sur une même situation à propos des insultes : avant la naissance, 10 % des mères déclarent avoir insulté les pères, ceux-ci n'étant que 7 % à mentionner le fait d'avoir été l'objet d'insultes. À l'inverse, les deux parents s'accordent globalement sur les insultes adressées par les pères à l'encontre des mères (8 %).

L'incidence du climat familial sur la séparation du couple aux 2 ans de l'enfant semble plus ou moins prégnante selon que l'on se place du point de vue du père ou de la mère. Ainsi, le témoignage des mères sur l'entente conjugale est prépondérant pour pronostiquer la suite de la vie commune alors que les conflits conjugaux rapportés par les pères se soldent moins souvent par une séparation ultérieure (tableau 3 annexé – fichier Excel). Sans éliminer un effet possible de la méthodologie (en cas de séparation, le suivi de la cohorte est réalisé en premier auprès des mères), ce résultat est assez cohérent avec le fait que les mères demandent plus souvent un divorce ou une séparation. Cela pourrait traduire une insatisfaction plus importante des femmes par rapport au couple et à la vie commune.

avant les 2 ans de l'enfant, mais il est sans effet sur les risques de séparation entre les 2 ans et les 3 ans et demi de « l'enfant Elfe ». Enfin, vivre dans une famille recomposée, dans laquelle l'un des conjoints a déjà connu une séparation (avec enfant), augmente également les risques de se séparer, mais dans une moindre proportion.

Après une séparation, une évolution des relations variable selon le climat conjugal antérieur et la configuration familiale

Après une séparation, 50 % des mères estiment amicales les relations avec le père, 20 % les jugent tendues, 10 % très tendues et 20 % se disent indifférentes ; enfin, 5 % des mères déclarent n'avoir aucune relation avec lui. Le climat conjugal continue de se faire sentir sur les relations entre les parents séparés. Ainsi, lorsque les disputes au

sujet de la vie quotidienne étaient rares aux 2 ans de l'enfant, près des trois quarts (72 %) des mères entretiennent une relation amicale avec le père, un tiers seulement (34 %) lorsqu'elles étaient fréquentes. Il en va de même, dans des proportions moindres, lorsque les disputes avant la séparation portaient sur les enfants.

Pour les couples séparés aux 2 ans de l'enfant, les relations entre les parents évoluent différemment selon la configuration familiale. Lorsqu'il y a plusieurs enfants en commun, les contacts entre ex-conjoints se modifient peu au cours du temps : aux 2 ans de l'enfant comme à ses 3 ans et demi, 45 % des mères maintiennent des rapports amicaux avec le père et 40 % n'ont plus d'échanges avec lui ou bien se disent indifférentes. À l'inverse, lorsqu'ils n'ont qu'un seul enfant ou pour les familles recomposées, les relations entre les parents changent. Pour les couples avec un seul enfant, elles se distendent, qu'il s'agisse d'un recul des liens amicaux pour ceux qui sont encore en contact (48 % aux 2 ans de l'enfant et 39 % aux 3 ans et demi) ou d'une rupture des liens plus fréquente au fil du temps (22 % aux 2 ans et 34 % aux 3 ans et demi). Pour les familles recomposées, les évolutions paraissent plus contrastées : les conflits s'amenuisent pour une partie des parents (passant de 31 % à 13 %), les relations s'estompant pour une autre partie (aux 3 ans et demi de l'enfant, 42 % des mères affirment être indifférentes ou n'ont plus de contacts avec leur ex-conjoint, contre 27 % un an et demi plus tôt).

Les sujets de désaccord après la séparation sont plus souvent en lien avec la résidence des enfants (dans 82 % des cas pour les familles recomposées contre 28 % pour les mères d'un enfant unique et 20 % pour celles ayant plusieurs enfants d'un seul conjoint), probablement parce que l'organisation concrète est plus compliquée. Les discordes au sujet de la pension alimentaire sont en revanche moins fréquentes pour les familles recomposées (26 %) que pour les autres (respectivement pour 42 % et 40 % des mères). Cela pourrait s'expliquer par l'expérience de la précédente séparation (susceptible de faciliter soit une convergence entre eux soit un renoncement plus rapide) ou encore par de moindres besoins financiers.

- (1) Mères des familles ayant répondu aux quatre vagues de l'enquête (encadré 1).
- (2) Les régressions logistiques dont les résultats sont présentés dans le tableau 2 indiquent que, au sein de l'ensemble des items sur l'entente conjugale, seules les réponses apportées par les mères apparaissent liées de façon statistiquement significative au risque de séparation.
- (3) Mères des 573 familles Elfe ayant répondu aux quatre vagues d'enquêtes et séparées du père de l'enfant Elfe.

Pour en savoir plus

Cauchi-Duval Nicolas, 2016, « Des conflits conjugaux qui se disent, d'autres qui se taisent. Le rôle des désaccords de couple dans l'attrition de l'enquête ERFI », *Cahiers québécois de démographie*, 45(1), pp. 71-93.

Cauchi-Duval Nicolas, Breton Didier, 2016, « Modification d'une fratrie et climat conjugal. Une analyse du point de vue des enfants », in Régnier-Lossier Arnaud (dir.), *Parcours de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, 2016, pp. 121-144.

Page internet de référencement de ressources sur le site de la Drees : « Les ruptures familiales, les séparations et les familles séparées. Sources, outils et enquêtes », <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/les-ruptures-familiales-les-separations-et-les-familles-separees> (consultée le 14/12/2022).



Directeur de la publication Nicolas Grivel
Directrice de la publication déléguée Lucie Gonzalez
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
lucienne.hontarrede@cnaf.fr 01 45 65 57 14
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
 Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
 Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
 01 45 65 52 52